

N° 117
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014

15 mai 2014

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord instituant
le **Consortium des centres internationaux
de recherche agricole en qualité
d'organisation internationale.***

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 1766, 1912 et T.A. 330.

Sénat : 501, 508 et 509 (2013-2014).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord instituant le Consortium des centres internationaux de recherche agricole en qualité d'organisation internationale (ensemble un acte constitutif et trois annexes), signé à Montpellier le 13 septembre 2011, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 mai 2014.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

⁽¹⁾ *Nota* : voir le document annexé au n° 1766 (AN, 14^e législ.).